



MESURE 22

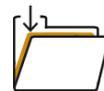
Révéler une offre de tourisme de nature et de découvertes



Court terme



En lien avec le
Plan de Parc



Mesures 3, 9, 10, 12, 13,
14, 15, 17, 23 et 33

Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine se situe au cœur d'une destination touristique au patrimoine monumental et architectural exceptionnel, de renommée internationale : le Val de Loire. Le tourisme culturel représente la vitrine de la destination. Il est au cœur des attentions des visiteurs* et des outils de promotion des partenaires.

Mais les acteurs touristiques le reconnaissent : le patrimoine culturel ne se limite pas aux monuments historiques. Il présente une importante diversité et de vraies spécificités à renforcer : troglodytisme, œnotourisme, cyclotourisme...

Ce patrimoine bénéficie d'un écrin paysager de tout premier plan qui jouit d'une double reconnaissance : Parc naturel régional et UNESCO. Toutefois, la riche biodiversité ou géologie des milieux naturels associés à ce cadre majestueux restent encore peu valorisés, voire oubliés des outils locaux de promotion de la destination. Ces atouts sont néanmoins au cœur des préoccupations des partenaires touristiques, conscients qu'ils sont une vraie plus-value pour le territoire. Ils répondent au désir profond des clientèles touristiques de recherche de nature, calme et ressourcement.

De par sa vocation et son expérience, le Parc est l'acteur privilégié pour révéler et consolider, avec ses partenaires, une offre de tourisme de nature*. Cela vaut également pour le slow tourisme*, en phase avec les valeurs d'un Parc naturel régional et prolongement naturel du tourisme de nature.

Définitions

***Visiteurs** : personnes se déplaçant vers des pays ou des endroits situés en dehors de leur environnement habituel à des fins personnelles ou professionnelles. On distingue les touristes, qui passent au moins une nuit hors de leur domicile habituel, les excursionnistes qui visitent sur une seule journée.

***Tourisme de nature** : forme de tourisme qui ne se limite pas à pratiquer une activité dans un milieu naturel mais dont la motivation principale est l'observation et la compréhension de la nature.

***Définition du slow tourisme** : forme de tourisme centrée sur la recherche d'une expérience authentique, le besoin de prendre son temps, de respecter son environnement et de vivre au plus près de la population locale. Il se caractérise par la recherche de circuits moins empruntés et privilégiant des modes de transports moins polluants.

| Pour le territoire

Enjeux

- Développement économique et social.
- Intégrité et adaptation des patrimoines naturels, culturels et paysagers.
- Accès de tous aux richesses du territoire.
- Bien-être.

Objectifs opérationnels

- Coconstruire et singulariser la destination « Parc naturel régional » au sein du Val de Loire.
- Décloisonner et valoriser les patrimoines naturels, culturels et paysagers, matériels et immatériels.
- Coconstruire un cadre acceptable pour les pratiques dans les espaces naturels, en cohérence avec les Plans départementaux des espaces sites et itinéraires (PDESI) et les Plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).
- Organiser et qualifier une offre adaptée aux clientèles cibles.
- Encourager les visiteurs à découvrir une offre touristique hors des sentiers battus.
- Développer une offre de tourisme accessible aux habitants et bénéfique à leur qualité de vie.

Traductions relatives au plan du Parc

Dans le cadre de son projet « nos paysages en transition », l'appropriation des patrimoines du territoire par les habitants et les touristes fait l'objet d'identification de projets potentiels au plan de parc.

Cf. mesures 13 et 14.



Rôle du syndicat mixte du Parc et propositions d'actions

Connaître

Veille sur les évolutions de clientèles : recueil et partage d'informations sur les clientèles du Val de Loire et les évolutions des clients du tourisme de nature.

Partager

Incarnation et diffusion d'un nouveau positionnement « tourisme » Parc et de ses promesses clients : « Echappée buissonnière en Val de Loire : une destination culturelle d'exception avec tous les bénéfices de la nature » / « Séjourner dans le Parc c'est : profiter du « must » du Val de Loire, être accueilli comme un hôte privilégié, se laisser surprendre et découvrir des sites remarquables et insolites hors des sentiers battus, vivre une expérience bénéfique pour le corps et l'esprit, encourager une éthique ».

Sensibilisation des acteurs locaux aux patrimoines identitaires du territoire : information sur la qualité, la diversité, les interdépendances et facteurs d'évolution des richesses naturelles, culturelles et paysagères du territoire ; formation à la double reconnaissance « Parc naturel régional » et « UNESCO ».

Valorisation du capital naturel, géologique, culturel et paysager : interprétation et aménagement de sites ; valorisation d'un réseau de sites patrimoniaux de découverte des villes/villages le long d'itinéraires principaux et secondaires ; conception d'outils de communication promouvant le capital naturel, géologique, culturel et/ou paysager du territoire ; expérimentation d'outils innovants de médiation favorisant l'immersion et le contact direct avec les patrimoines (cf. mesure 9).

Faire ensemble

Développement et qualification d'un réseau de prestataires, cohérent avec le « parcours client » propre au tourisme de nature : déploiement de la marque « Valeurs Parc naturel régional » ; promotion de l'adhésion à d'autres démarches nationales, régionales ou départementales ; mutualisation avec les structures compétentes des démarches de qualification et de conseils apportés aux professionnels.

Accompagnement de nouvelles formes d'activités de pleine nature pour le territoire et diffusion des pratiques : développement d'une offre de découvertes/activités nocturnes ; valorisation d'offres de tourisme sportif ; expérimentation d'aires de bivouac ; promotion d'un programme d'initiation aux activités de pleine nature.

Promotion d'une offre de tourisme de nature : communication d'idées séjours (suggestions de prestations non commercialisées), commercialisation de produits touristiques originaux (formules clé en main commercialisées) en partenariat/mutualisation avec les Offices de Tourisme, Agences départementales du tourisme, Comité régionaux du tourisme et Tour-opérateurs, participation à leurs outils et actions.

Engagements des signataires dans le cadre de leurs compétences et moyens

Pour tous.

- Appuyer et valoriser le positionnement tourisme du Parc.

État.

- Accompagner le Parc dans sa politique de gestion/développement de pratiques d'activités de pleine nature.

Régions.

- Reconnaître le Parc comme référent sur son territoire en matière de tourisme de nature.
- Développer la promotion de l'offre de tourisme de nature du Parc et favoriser sa mise en marché dans les dispositifs régionaux de communication du Comité régional du tourisme Centre-Val de Loire et l'Agence régionale des Pays de la Loire.

Départements.

- Accompagner techniquement et/ou financièrement le Parc dans sa politique d'aménagement de sites naturels.
- Contribuer au développement maîtrisé des sports de nature dans le cadre de leur Plan départemental des espaces sites et itinéraires (PDESI) et de leur Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).
- Être le partenaire technique et/ou financier du Parc dans sa politique de gestion/développement de pratiques d'activités de pleine nature et d'expérimentation de nouvelles formes d'activités.
- Mobiliser l'Agence de développement du tourisme de Touraine et le Groupement d'intérêt public de l'Anjou pour valoriser, au sein de la destination « Touraine » ou « Anjou », l'existence d'un Parc naturel régional, son positionnement tourisme et son offre.

EPCI et communes.

- Consulter le Parc pour avis sur les projets touristiques structurants et ayant un impact environnemental.
- Anticiper et limiter les impacts de projets d'aménagements portés ou soutenus par l'intercommunalité, potentiellement néfastes à l'économie touristique et à l'intégrité des patrimoines.
- En fonction de leurs compétences, participer à la gestion des pratiques d'activités de pleine nature.
- Travailler en partenariat avec le Parc à : la valorisation des patrimoines naturels, culturels et paysagers d'intérêt ; la création et qualification d'une offre de tourisme de nature.
- Favoriser et valoriser les démarches touristiques du Parc auprès des élus, prestataires touristiques et associations du territoire.
- Mobiliser l'Office de Tourisme pour promouvoir l'existence d'un Parc naturel régional, son positionnement tourisme et son offre.

Partenaires potentiels

Agence départementale du tourisme de Touraine et Groupement d'intérêt public tourisme de l'Anjou

Agences réceptives et tours opérateurs

Associations de protection et/ou valorisation des patrimoines naturels, culturels et paysagers

Associations sportives et de loisirs

Bénéficiaires de la marque « Valeurs Parc naturel régional »

Comité régional du tourisme Centre-Val de Loire et Agence régionale des Pays de la Loire

Mission Val de Loire

Offices de Tourisme

Prestataires touristiques

Bénéficiaires potentiels

Les clientèles touristiques, ciblées par le Parc naturel régional, sont davantage guidées dans la découverte des patrimoines du territoire. Elles bénéficient d'un territoire où il fait bon séjourner et où les richesses naturelles, culturelles et paysagères sont préservées.

Les prestataires touristiques du territoire bénéficient de la valorisation de leurs offres.

Les partenaires institutionnels du tourisme disposent : d'un référent sur les questions de tourisme de nature ; d'une offre à promouvoir complémentaire de l'existant et en accord avec les désirs des clientèles du Val de Loire.

Les habitants profitent des aménagements et animations réalisés sur le territoire.

Indicateurs de suivi du territoire et d'évaluation des mesures

- Nombre et répartition des offres de découvertes
- Nombre de partenaires
- Nombre de bénéficiaires de la marque « Valeurs Parc naturel régional » dans la filière tourisme.